L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 23 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 26 OCTOBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

Mmes Godin & Martinez, 17 Bourbon, demandent des ouvrières pour corsages et jupes, et des apprenties. 26 oct—1f

Mme JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

ECOLE de jour et du soir de Charles Caron, 117 rue Orléans. Anglais. Français, cours commercial; leçons d'anglais pour français. 5 oct—1m

Mme E. Moreno, modiste de premier ordre, a transféré son salon au No 211 de la rue du Canal, au premier. 30 sept—2m

ON DEMANDE.

DEMANDE—Un jeune homme demande, comme associée active, pour une affaire déjà lancée, une jeune dame avec un capital de $ 000, dans le but d'accroître le chiffre de ses opérations. Correspondance strictement privée. S'adresser aux initiales B. D., au bureau de ce journal. 26oct—1f

ON demande—Une apprentie, 64 Royale, Hair Store, parlant français et anglais. On paye de suite. 26 oct—1f

ON demande—Des couturières. 81 Chartres. 26 oct—2f

QUELQUES bonnes ouvrières en robes trouveront à s'employer immédiatement No 3 Bourbon. 26 oct—3f.

ON demande—Cinq couturières pour faire en fabrique du linge de-dessous d'hommes. X. L. Mfg., Co., Ltd. 49 Royale. 26 oct—2f

ON demande—Dix jeunes filles pour coudre des boutons. X. L. Mfg., Co., Ltd. 49 Royale. 26 oct—2f

ON demande—100 couturières pour faire de la lingerie de dessous pour hommes, des culottes courtes et chemisettes pour garçons. S'adresser 37 Bienville. 26oct—1f

ON demande un garçon qui parle le français pour porter les robes, 17 Bourbon. 26 oct—1f

UNE femme blanche entendue comme gardienne d'un enfant de neuf mois. Gages: $15 par mois. S'adresser 431 St-Charles, coin Euterpe, avant deux heures. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 25 oct—2f

ON demande des hommes pour un travail facile. S'adresser 241 Chartres. 16 oct—1com

DEMANDE—Une femme de couleur, très respectable et d'un âge mûr, désirerait trouver un ménage de garçon à diriger. Elle fera la cuisine et tiendra la maison en bon état. S'adresser au No 9 rue Nord Rempart ou au bureau de l'ABEILLE. On fournira toutes les références nécessaires. 19 oct—10f

A VENDRE.

A vendre 4 tables de billards à bon marché. S'adresser 158 & 160 rue Gravier. 17 août—Dim

A VENDRE—Romans français et espagnols. Nouveautés reçues chaque semaine; 24 Passage de la Bourse. Dimanche ouvert jusqu'à midi. 12 oct—14f

A VENDRE—Pour cause de maladie, le café situé rue Poydras No 213, en face du Marché. S'adresser sur les lieux. 12 oct—14f

A LOUER

A LOUER—La Salle de l'Union Française, rue des Remparts près Dumaine, pour bals de Société, noces, banquets, concerts et fêtes de tous genre. Prix très réduits. S'adresser à M. A. Castel, coin Royale et St-Pierre. 7 sept—dim.

A LOUER—Résidence et magasin ensemble, 10 chambres, coin Roman et St Philippe. S'adresser à Kernan, bureau A, sixième étage, Morris Building. 10 oct—

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—nord Peters, entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Boulangerie établie et placement productif.

No 395 rue Terpsichore près Franklin

Successions de John Wallace et de Ann O'Brien, sa femme—(Consolidées).

No 30,356—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division — pour la paroisse d'Orléans, daté 6 octobre 1890 et rendu dans les susdites successions—

Le beau cottage en bois, résidence et boulangerie, avec arrière bâtisse à deux étages, No 395 rue Terpsichore, entre Franklin et Liberté (l'îlet borné par la rue Melpomène, Premier District), mesurant 31 pieds de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles. La résidence contient quatre chambres et galerie de côté, avec grands fours à cuire sous le toit à l'arrière, distribuée en magasin, chambre à coucher, atelier de travail, etc. L'arrière bâtisse à deux étages a une grande écurie pour cheval et wagon et deux belles chambres plâtrées au-dessus, deux citernes, cour de côté et entrée couverte. Pleinement équipé pour la direction d'affaires de boulangerie profitables, cette propriété est bien adaptée pour le commerce ou pour placement productif.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant ——, aux frais de l'acquéreur. 11 oct—11 18 25—1 8 15 nov

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Propriété dans la ville de Slidell.

Succession de G. B. Sbarboro.—No 27,114.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 8 novembre 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 octobre 1890—

Un certain îlet de terre situé dans la continuation de la ville de Slidell, paroisse St Tammany, conformément à un plan-croquis et arpentage de J. J. Brakefield, de cette paroisse, désigné comme l'îlet No 25, comprenant 14 lots, lequel îlet est borné au Nord par la rue Robert, au Sud par Brakefield, à l'Est par le Vinet's La. Agricultural Co, et à l'Ouest par la rue Troisième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire.

4oct—4 11 18 25—1 8 nov.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Helen Feherbegy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,704—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Morris Feherbegy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 oct—23 28—nov 1

AVIS AUX CREANCIERS

Succession de M. et Mme Henry D. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 4,170—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Peter Kramme tuteur datif et comme tel administrateur cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 oct—21 25 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,124 — Division D.—T. J. Carver & Co, vs leurs créanciers—Ordre sur la pétition pour l'élection d'un syndic—Qu'une réunion des créanciers des insolvables soit convoquée et tenue pardevant John J. Ward, notaire, MARDI, 4 novembre 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires. La dite réunion devant être convoquée et tenue dans la manière et la forme et après les délais légaux et les avis requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1890.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
WM. E. B. SCOTT, Député Greffier.
4 oct—4 19—nov 4

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Henry & Brown vs leurs créanciers—No 31,022—Division D.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Henry & Brown, composée de William G. Henry et Harry T. Brown, soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire, en son bureau, No 25 rue Carondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jeudi 30me jour d'octobre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et de considérer l'application des dits pétitionnaires pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues. Et que Geo. C. Andry, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1890.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 sept—26—oct 10 30

Pour fumer et chiquer

LE TABAC "PICAYUNE"
EST LE PLUS RECHERCHÉ.

Demandez cette marque et essayez d'un paquet de 2 onces (5 cts) donnant lieu à une prime consistant en une montre en or avec sa chaîne.

J. P. SARRAZIN TOBACCO CO. "LIMITED."
91 et 93 rue de Chartres, Nlle-Orléans. 1avril—1 an dim mer ven

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 OCTOBRE—CLASSE No 364
Tirage de 4 heures P. M.

19	1	35	8	9	14	45	61	24	71	79	22	11

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 25 octobre 1890—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCHARD.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M. WALMSLEY, Prés La Nat. Bank
P. LANAUX, Prés. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prés. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prés. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 NOV. 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de ..	100,000, ...	100,000
1 Lot de ..	50,000, ...	50,000
1 Lot de ..	25,000, ...	25,000
2 Lots de ..	10,000, ...	20,000
5 Lots de ..	5,000, ...	25,000
25 Lots de ..	1,000, ...	25,000
100 Lots de ..	500	50,000
200 Lots de ..	300, ...	60,000
500 Lots de ..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit......	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, Vingt Dollars; Demi, $10; Quart, $5 00; Dixième, $2 00; Vingtième, $1 00.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet
S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

Adressez à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les tickets. Après le tirage, la liste officielle des lots gagnants peut être obtenue des agents locaux par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et cent tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 7 Cin'ti Ex. 7:45 am	No 2 Cin'ti Ex.. 5:00 pm
No 3 Vic'g Ex. 6:00 pm	No 4 Vic'g Ex.. 8 00 am
No 5 Baton Rouge Acc'm ......10:10 am	No 6 Baton Rouge Acc'm ......5:50 pm
LOUISVILLE AND NASHVILLE	
No 3 Fast Mail 7:00 am	No 4 Fast Ex... 8:15 am
No 7 Coast Acc 9:05 am	No 6 Lim. Ex...3:15 pm
No 1 Lim. Ex. 3:15 pm	No 8 Coast Acc 5:40 pm
No 5 Fast Ex 7:20 pm	No 2 Fast Mail 8:00 pm
Excursion dimanche.....9:45 am	Excursion dimanche..........7:45 am
ILLINOIS CENTRAL.	
No 1 Passen...10:3? pm	No 2 Passen... 9:15 am
No 3 C&NOlim 7:30 am	No 4 Chic Lim 8:00 pm
No 5 Accom'n, 8:55 am	No 6 Accom'n 5:00 pm
No 41 N. O. and Chic. Fast Mail....9:00 am	No 42 N. O. and Chic. Fast Mail.....7:00 pm
TEXAS AND PACIFIC.	
No 52 California Express.......7:00 pm	No 51 California Express......8:00 am
No 54 RR loc...10:25am	No 53 RR loc...3:50pm
MORGAN LINE.	
No 19...........8:10 am	No 20.........4:00 pm
No 17, local....7:50 pm	No 18, local...7:20 am
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited.11:25 am	No 6 Fastline..8:45 am
No 5 Fast line. 7:00 am	No 2 Limited...4:00 pm
MOBILE AND OHIO RAILROAD — VIA MERIDIAN.	
No 5 Fast line.7:00 am	No 2 Limited...4:00 pm
EAST LOUISIANA RAILROAD.—ABITA SPRINGS AND COVINGTON. Dimanche et mercredi.	
No 9.........7:15 pm	No 10.........8:10 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7.........8:30 am	No 8........4:10 pm
NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.	
Pte-la Hache....9:00 am	Shell Beach...10:00 am
......4:50 pm	Pte-la Hache.. 7:00 am
Shell Beach.....2:30 pm	......5:00 pm
Dimanche.	
Shell Beach and Pointe-la-Hache. 10:10 am 8:10 pm	Shell Beach and Pointe-la-Hache. 6:00 am 4:00 pm
KENNESAW AND SHENANDOAH VALLEY ROUTES—EAST TENNESSEE, VIRGINIA AND GEORGIA RAILROAD.	
No 1 Lim. Ex. 2:15 pm	No 2 Lim Ex. 8:00 pm
No 3 Fast Mail.7.00 am	No 4 Fast Mail 8:15 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE.	
Algiers.........9:00 am	Algiers.........4:00 pm
Socola..........6:50 pm	Socola..........6:10 am

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

DIMANCHE 26 OCTOBRE 1890.

St-Louis—OAKLAND et barges, à 5 P M

LUNDI, 27 OCTOBRE 1890.

Hermitage Landing—MARY ZCOMEAUX 12M
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 P M
Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 P M
Bayou Sara—GRAND REPUBLIC, à 5 P M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 A M
Bayou Goula—G. W. SENTELL, à 11 A M

MARDI, 28 OCTOBRE 1890.

Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, 12 M
Bayou Lafourche—WHISPER, à 5 P M
Bayou Lafourche—E. W. COLE, à 12 M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Vicksburg—LAURA LEE, à 5 P M
Lakeport—PARGOUD, à 5 P M

Fleuve et rivières.

Memphis, 25 octobre.—Le fleuve monte. Pas d'arrivages ni de départs. Temps clair et frais.

Cairo, 25 octobre—Le fleuve a 14 pieds 9 pouces et monte. Temps clair et agréable.

Evansville, 25 oct.—La rivière a 15 pieds 6 pouces et baisse. Temps clair et agréable.

Louisville, 25 octobre—La rivière stationnaire—9 pieds 8 pouces dans le canal; 7 pieds 10 pouces aux chutes. Temps clair et agréable.

Cincinnati, 25 oct.—La rivière a 23 pieds 8 pouces et monte. Temps pluvieux.

Pittsburg, 25 oct.—La rivière a 16 pieds 3 pouces et baisse. Temps couvert.

Wheeling, 25 oct.—La rivière a 21 pieds 3 pouces et baisse. Temps couvert et frais.

Passes.

Port Eads, 25 octobre, 6 p m.—Vent du nord-ouest. Arrivés hier soir, steamship norvégien Johannes Brun, capitaine Wesenberg de Bocas del Toro; à 2 a m. steamship Hudson, capitaine Kemble, de New York.

Départs, steamships Highland Prince pour Galveston et Valencia pour New York.

Marchés.

Paris, 25 octobre—Les rentes 3 pour cent 94 francs 20c.

Londres, 25 octobre, 4 p m—Consols à la clôture 94 9/16 au comptant et 94 11/16 à terme.

Liverpool, 25 octobre—Coton—Facile. Middling 5 6/8d.

Ventes 7,000 balles, dont 500 pour l'exportation et la spéculation et 5,300 balles coton américain.

New-York, 25 octobre—Coton calme. Middling Uplands 10 1/8. Middling Orleans 10 5/16.

Ventes 157 balles.

Futurs—stables à la clôture.

Ventes 52,300 balles.

Livraison en octobre 9.81; novembre 9.80; décembre 9.84; janvier 9.93; février 10.01; mars 10.06; avril 10.14; mai 10.23; juin 10.30; juillet 10.36; août 10.40.

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI 25 OCTOBRE 1890.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship [ang] Saltram, Keen, Brême, via Norfolk, Va.
Steamship (ang) Edith Hough, Foley, Truxillo.
Steamship (esp) Alicia, Aldanez, Liverpool.
Steamship (ang) Wileysike, Peacock, Havre, via Newport News.

ARRIVÉS.

Steamship (norv) Johannes Brun, Wesenberg, Bocas del Toro.
Steamship Hudson, Kemble, New York.
Steamship [ang] Elysia, Haynes, Palerme.

BATEAUX A VAPEUR

Belle of the Coast, Aiken, Bayou Goula.
Joe Webre, Hotard, Vacherie.
E W Cole, Blanchard, Donaldsonville.
Garland, Scovell, Shreveport.
T P Leathers, Leathers, Lakeport.
G W Sentell, Reynaud, Bayou Goula.
Whisper, Dodd, Donaldsonville.
City of New Orleans, Carter, St-Louis.
Towboat Oakland, Clark, St-Louis, avec 2 barges.

EXPORTATIONS.

BREME, VIA NORFOLK, VIR.—par steamship Saltram—5009 balles coton.

TRUXILLO.—par steamship Edith Hough—400 pieds bois de charpente 3000 merrains.

LIVERPOOL—par steamship Alicia—5623 balles coton 22,064 boisseaux maïs en grenier 3600 douves.

HAVRE, VIA NEWPORT NEWS—par steamship Wileysike—7119 balles coton 3000 douves.

IMPORTATIONS.

BOCAS DEL TORO—par steamship Johannes Brun—12,300 régimes figues bananes.

HONDURAS ESPAGNOLES—par steamship Rover—14,103 régimes figues bananes 18,825 cocos.

Arrivages de produits.

BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—18 boucauts sucre 152 barils sucre 276 barils mélasse 11 sacs coton en graine et fret assorti.

VACHERIE—par steamer Joe Webre—91 barils mélasse et fret assorti.

DONALDSONVILLE—par steamer E W Cole—39 boucauts sucre 275 barils sucre 37 barils mélasse et fret assorti.

SHREVEPORT—par steamer Garland—491 balles coton 1337 sacs graine coton 400 sacs farine graine coton et fret assorti.

LAKEPORT—par steamer T P Leathers—1968 balles coton 2602 sacs graine coton 159 sacs riz brut et fret assorti.

BAYOU GOULA—par steamer Geo W Sentell—40 boucauts sucre 200 barils sucre 222 barils mélasse 1 sacs coton en graine et fret assorti.

DONALDSONVILLE—par steamer Whisper—127 boucauts sucre 451 barils sucre 572 barils mélasse et fret assorti.

ST-LOUIS—par steamer City of New Orleans et barges—135 balles coton 2102 sacs graine coton et fret assorti.

ST-LOUIS—par towboat Oakland et barges—15,000 boisseaux maïs en grenier et fret assorti.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—381 sacs riz brut 1 sac coton 44 barils sucre 26 barils mélasse et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—2347 balles coton 6 wagons graine coton 2 sacs coton en graine 338 sacs tourteaux 99 sacs riz brut 160 barils vin 1149 barils sucre 136 barils mélasse et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—2486 balles coton 1 wagons graine coton 830 sacs graine coton 1100 sacs farine graine coton 247 barils sucre 59 barils sirop et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—1589 balles coton 24 boucauts tabac et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—2928 balles coton 8 wagons graine coton 720 sacs farine graine coton 195 sacs riz brut 102 barils sucre 55 barils mélasse et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—1868 balles coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—909 balles coton et fret assorti.

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une Composition Liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée punaise, ainsi que de ses oeufs, point capital.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas), et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longue poile et à long manche. On trouvera chez moi, rue Orléans, No 49, près Bourbon, des bouteilles de 24 onces—au prix de 50 sous chacune.

Toute explication nécessaire, sur le mode d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon Copyright, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.

Chacune de mes bouteilles portera ma signature.

15 avril— DR. G. TESTUT.

LES MEILLEURS PIANOS ET AUX PRIX LES PLUS REDUITS

PHILIP WERLEIN,

La plus ancienne des maisons de Musique connues et populaires,

135 rue du Canal.

Pianos, Orgues vendus pour du comptant ou payables mensuellement, loués, réparés, accordés, échangés. Mathushek mis à l'épreuve et reconnus excellents. Pianos Weber, Mason & Hamlin, Steck, Kroeger, James & Holmstrom, Kurtzman, Ivers & Pond, Hale, Weser, Cable, Kimball. Instruments et articles de musique de tous genres.

Le public est cordialement invité à venir visiter le centre de musique de la ville. Rappelez-vous

PHILIP WERLEIN, 135 CANAL. 12janv—

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHOENIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. E. Lyman, Prés., Jos. Bowling, Vice-Prés., Chas. E. Rice, Sec. 1jan—1 an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

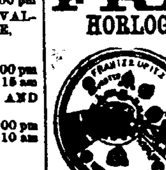

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept 90—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
13 nov. '89—1an

METROPOLITAN BANK, DEPARTEMENT DES EPARGNES

80..........RUE DU CAMP..........80

Capital...........$250,000 | Profits non divisés.........$40,000

FRED. PETERS, Président. FRANK RODER, Vice-Président. ED. CLAUSSEN, Caissier.

Cette institution est ouverte et prête à recevoir des dépôts d'un dollar et au-dessus, sur lesquels elle donnera trois pour cent d'intérêt payable tous les six mois.

Directeurs—Phil. W. Dielman, Frank Roder, Jacob Hassinger, F. F. Klumpp, John Nelson, Julius Weiss, Adolph G. Ricks, Fred. Peters et Louis Leonhard.

1er sept—1 an—4 fm. me

OFFICIEL.

PROCLAMATION.

Baton Rouge, 29 septembre 1890.

Moi, Leonard F. Mason, Secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane, je certifie que ce qui suit est la liste vraie et complète des notaires, dans la paroisse d'Orléans, qui se sont conformés aux dispositions de la 1re Section de la loi No 42 de la session régulière de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, tenue en l'année 1890.

A'eiz, F. J.	Ivy, Edward
Adolph, Frederick	Kramer, Peter J.
Andry, Charles G.	Ker, William R.
Ardill, William	Kirchner, Ferdinand
Bouny, Eusèbe	Kernan, Fergus
Bassich, John, Jr.	Legier, John R.
Bendernagel, John	LaPice, Ambrose G.
Beisson, Théodule	LeGardeur, Gustave, Jr
Brewer, William F.	Lewis, A. J.
Boucherean, Louis F.	Leake, Hunter C.
Barnett, Emile J.	Laminais, E. A.
Barnett, George M.	Lanaux, P. Henry
Barnett, John J.	Meunier, J. F.
Barnett, William B.	Merrick, Edwin T. Jr.
Commagère, Ernest	Michel, John T.
Calhoun, John	Martinet, Louis A.
Cheste, Benjamin F.	Morel, Octave
Colton, T. Wharton	McConnell, James, Jr.
Conand, P. A.	McLean, George G.
Cahn, Edgar M.	McGuirk, Arthur
Cotonio, Théodore	Ory, Benjamin
Christy, George W.	Pascoe, William H.
Coffey, J. F.	Préot, George C.
Cooley, William H.	Patton, George T.
Charbonnet, F. D.	Peyroux, E. A.
Doriocourt, M. E.	Ralroid, Frank E.
Doriocourt, Antoine	Robechteich, C. G.
Dreyfous, Félix J.	Raboule, P. Alphon.
Dreyfous, Abel	Reeses, J. B. Jr.
Bélan, Michel V.	Rhodes, Henry J.
Doriocourt, André, Jr.	Rouen, Bussière
Deibel, Frederick	Soniat, Charles
Ducros, M. T.	Soniat, M. O.
Dearing, George W. Jr.	Seymour, William H.
Davigneaud, Joseph	Spearing, J. Zacharie
Dowling, Richard H.	Spearing, Joseph H.
Denègre, Walter D.	Simonds, E. L.
Earcart, F. B.	Simeon, James
Eustis, ? M.	Skinner, E. K.
Eustis, John G.	Shields, Cecilear H.
Elliott, B. C.	Taylor, J. D.
Franke, Charles	Tiche, Bernard
Flower, Samuel	Trist, N. B.
Fourchy, Paul L.	Théard, Paul E.
Fahey, James	Theard, Charles J.
Ferrel, J. Henry	Upton, Robert P.
Gurley, W. Morgan	Upton, Charles B.
Gurley, Hewes T.	Voorhies, Martin
Grima, Edgar	Villeré, Omer Henri
Garland, Henry L. Jr.	Villeré, A. J.
Gayol, Théo.	Wanck, J. Jefferson C.
Griffin, Michael	Woulfe, James J.
Guillotte, J. V.	Wilson, Andrew H.
Gernon, Michael	Wolfson, Joseph N.
Hebert, Frank M.	Ward, J. B.
Howard, B. B.	Wright, William H.
Hero, Andrew, Jr.	Ward, John J.
Hart, W. O.	Zengel, Frank
Heidenhain, Henry	Zengel, Frederick.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce vingt-neuvième jour de septembre, 1890.

L. F. MASON, Secrétaire d'Etat.

BATON ROUGE, LNE, 8 octobre 1890.

En outre des notaires ci-dessus nommés, je certifie que Edward Joseph Blanchard a rempli les conditions requises pour exercer les fonctions de notaire dans la paroisse d'Orléans, en vertu des dispositions de la 1re section de la loi No 42 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, tenue en l'année 1890.

L. F. MASON, Secrétaire d'Etat.

11 oct—3 fois en 10 jours

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-SIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1890, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$147,858 77	
Sur risques maritimes	3,169 45	
Sur risques de rivières	7,047 92	
Total des primes	$158,076 14	
Moins,—Primes non acquises	42,917 [illegible]	
Primes nettes acquises au 31 mai 1890		$115,159 14
Pertes payées:		
Sur risques de feu	56,698 76	
Sur risques maritimes	2,6 18	
Sur risques de rivières	2,332 57	
Taxes et dépenses, moins intérêts	17,?95 56	
Réassurances et primes rendues	12,306 21	
		$[illegible]9,271 38
Profits		$25,887 76
La Compagnie possède de l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$232,962 97	
Actions de banques, de chemins de fer et autres	30,192 55	
Billets garantis par hypothèques et nantissements	56,033 30	
Billets recevables	54,102 87	
Primes en cours de collection	16,313 17	
Certificats 8 0/0 de ville	30,966 00	
Jugements sur billets hypothécaires	4,225 00	
Argent comptant	19,062 26	
		$434,523 21

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

P. POURSINY, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 28me jour de juin 1890.

Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, M. W. Smith, Aristide Hopkins, Paul Fourchy, Hon. Jos. A. Shakspeare, Alden McLellan, Paul Capdevielle, W. H. Behan, Henry C. Boucher, Jayne Magé, A. Hiquea.

20 juin—1an

Publié et prêt à être livré au Public:

Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans

PAR SOARDS—POUR 1890-91.

Servez-vous du livre bleu pour adresser vos invitations, circulaires, etc., aux demeures des meilleures familles.

Un directory de noms choisis de toutes les personnes dépensant de l'argent et dont la connaissance peut être utile.

Sa valeur pour se référer à 10,000 noms de choix arrangés en ordre alphabétique et classés par rues et numéros sera apparente à tous.

Si vous êtes d'une façon quelconque intéressé à obtenir le patronage des classes aisées, vous serez charmé de l'excellence de l'annuaire qui vient d'être publié. Faites le demander de suite, car il n'y en a qu'un nombre restreint d'exemplaires en vente, l'ouvrage étant vendu par abonnement.

L. SOARDS, Editeur.
3 Place Commerciale, coin Camp.
14 sept

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales aigues ou chroniques, guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge trop avancé ou que la constitution n'a pas été ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 3 onces 60 sous

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà en légitime succès.

Rue Orléans, 49, près Bourbon.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 St Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Douzième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L & N. R R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
12? Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Puits et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
512 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No — rue Dauphine.
61? Dauphine et Indépendance.
6?4 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Barracks et Dauphine.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Elizabeth J. Schantz et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,071. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville; le dit terrain est désigné par le No 53 sur un plan dressé par Joseph Pilié, ancien voyer, le 17 février 1823, et déposé en l'étude de Wm. Christy, ancien notaire en cette ville; le dit terrain est situé entre la rue Ste Marie (ci-devant chemin Ste-Marie) et rue St-André (ci devant chemin St-André), et mesure soixante-un pieds de façade rue Rousseau (anciennement rue St-Amand), cent pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 52; cent neuf pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 54, et soixante pieds de largeur à l'arrière; le tout plus ou moins.

Ensemble avec quatre vingt-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et garanties sur la dite propriété.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions: Comptant, une somme couvrant la réclamation de la demanderesse, soit $68, montant du prêt portant 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1853 et une autre somme de $1506 dollars, montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174, de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174, de cette somme à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le solde de la dette du fonds capital hypothéqué, dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de $6,264, et l'acquéreur assumera tous les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20oct—20 27—3 10 17 22nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété foncière et de comptes ouverts.

Frank Fischinger vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,509. — En vertu d'un ordre de vente daté le 2 octobre 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 novembre 1890 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant situé dans le 1er district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poeyfarré, Magasin, Constance (anciennement Foucher) et Delord désigné comme lot No deux sur un plan dressé par MM. Gevens et Castaing à la date du 23 avril 1851 et mesurant dix neuf pieds, six pouces et trois lignes de face à la rue des Magasins sur cent treize pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, étant borné dans le fond par une allée de cinq pieds et deux pouces de large pour l'usage commun du dit lot et autres qui le bordent. Acquis par achat pardevant Hero, Jr., notaire, le 12 juin 1882. Enregistré au bureau des Aliénations, livre 116 folio 313.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt par an avec les causes de garantie usuelles etc.

2° Aussi un lot de comptes ouverts, etc., d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 oct—7 14 21 28—nov 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens Bank of Louisiana vs. Jacob F. Zineer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,810—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, maintenant Rempart, Craps, maintenant Bourgogne, Pètre et Espagne, et désigné comme mesurant trente-un pieds quatre lignes de face à la rue Craps sur plus près de la rue Espagne, cent dix pieds du côté le plus près de la rue Pètre, et un pied un pouce et quatre lignes, plus ou moins, de largeur à l'arrière, sur cent pieds de profondeur.

Ensemble avec 40 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant soit la somme de $232, le montant du prêt sur les actions, avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1881,—une autre somme de $720, le montant des contributions sur les dites actions de fonds capital, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1881 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1883 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1889 et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et de l'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore dû mais peut être réclamé sous la charte et la loi de la banque, à savoir: la somme de deux mille huit cent quatre-vingt dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens conformément à leur charte et les lois et la balance du prix de l'adjudication comptant.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

Avis.

Le public et les actionnaires de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, sont par les présentes notifiés, que, conformément à la loi No 24 de la dernière session de l'Assemblée Générale de l'Etat, intitulée: "Une loi pour la protection des personnes qui font des affaires avec les compagnies d'assurances organisées en vertu des lois générales de l'Etat, ou en vertu d'une loi spéciale, une assemblée générale des actionnaires de la dite Compagnie a été tenue le 23 septembre 1890 au local de la Compagnie, à laquelle il a été établi que le fonds capital devait conformément à la dite loi, être réduit, et est, en conséquence, réduit à sa valeur actuelle et légalement fixée à deux cent soixante-cinq mille dollars ($265 000) ou à vingt-six dollars et cinquante cents ($26 50) l'action.

Et attendu qu'à la dite assemblée générale plus des trois-quarts des actions qui y étaient représentées ont voté en faveur d'un amendement à la charte, divisant le fonds capital en actions de cent dollars chacune, avis est donné par les présentes, qu'au lieu de substituer aux certificats d'actions actuellement détenus par les actionnaires, de nouveaux certificats pour des actions de $26 50, valeur réduite, il sera émis, trente jours après la première publication du présent avis, de nouveaux certificats d'actions livrables aux actionnaires, en échange de ceux qu'ils tiennent actuellement, et qui seront les équivalents de leurs présentes actions (réduites, ainsi que susdit, à $26 50 chacune) en actions de cent piastres chacune, ou en parties fractionnelles d'icelles.

Par ordre des Directeurs.
J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
26sept—26 oct3 10 14 21 26

A la Population Italienne de la Nouvelle-Orléans.

Le Comité des Cinquante nommé par le Maire et le Conseil Municipal avec mission de s'enquérir de l'existence de "Sociétés du Stylet" en cette ville et d'aviser aux moyens de les réduire à néant, s'est décidé pour le moment à agir strictement en conformité avec la loi.

Il fera tout en son pouvoir, quant à présent pour apaiser l'excitation populaire, pour qu'il soit fait justice à vos nationaux et qu'ils ne soient nullement molestés. Nous croyons que le plus grand nombre d'entre vous sont des citoyens honnêtes, industrieux, qui, autant que nous, ont horreur du crime. C'est à ceux-là que s'adressent ces lignes.

Nous vous demandons donc de nous aider dans notre tâche en nous donnant toutes les informations à votre connaissance. Faites nous connaître les noms et tout ce que vous savez des hommes dangereux, des criminels et des gens suspects de votre race qui habitent notre ville ou ses environs. Toute communication qui nous sera faite demeurera strictement confidentielle. Celui qui la fera pourra révéler son identité ou la garder secrète, selon son désir. Le comité préférerait cependant savoir les noms et les adresses de ses correspondants afin de lui permettre d'avoir des entretiens personnels avec eux. Toute communication devra être adressée à la boîte 1215.

Nous gardons l'espoir que cet appel sera accueilli par vous avec la même bienveillance que nous vous l'adressons; et que la communauté ne se verra pas forcée de recourir à la violence pour punir les coupables, moyen qui pourrait avoir le regrettable effet d'atteindre des innocents.

Le Comité peut affirmer que la population entière de la Nouvelle-Orléans croit le moment venu de mettre fin à la vendetta, aux assassinats. Nous nous proposons d'y mettre un terme d'une façon paisible en nous armant de la loi, si la chose est possible; mais violemment et sommairement s'il le faut. Il dépend donc de vous de déterminer la conduite à suivre. Nous promettons protection à tous ceux qui nous prêteront leur appui.

Par ordre du Comité.
EDG. H. FARRAR, Chairman.
22oct—

Succession de Regina Steadman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,707—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jacob Barkhardt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 oct—10 15 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VENTE SANS RESERVE.

Vacherie de M. Baptiste Poirel.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 30 octobre 1890, à 11 heures du matin, à l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville—

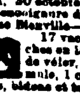

17 vaches laitières, plusieurs fraîches en lait et les autres sur le point de vêler, 1 taureau, 2 chevaux et 1 mule, 1 charrette à lait, 1 wagon, harnais, bidons et tous les ustensiles de la laiterie.

Aussi—Environ 100 têtes de volailles et 2 cochons.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Le propriétaire abandonnant ce genre d'affaire offre sa propriété à louer pour une ou plusieurs années. 26oct—

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un coin de rue de valeur et une grande fabrique de meubles,

Au coin de la rue Marais et de l'Avenue Tulane.

Succession de H. N. Siebrecht, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur. — Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C. siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge de la même cour, Division E, actuellement absent en congé, ordre daté du 4 octobre 1890, Dossier 30,077, pour le compte de la succession de H. N. Siebrecht, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane (ci-devant Commune), l'avenue Cleveland (ci devant Gasquet), les rues Marais (ou Howard) et Tremé (ou Liberté) désignés par les lettres A, B et C, lesquels se touchent, et mesurent comme suit:

1° Le terrain A mesure 24 pieds de façade avenue Tulane, sur une profondeur et façade rue des Marais, de 112 pieds, 2 pouces et 3 lignes; une profondeur de 108 pieds sur la ligne de côté, la plus proche de la rue Tremé, et 28 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent:

Une maison en bois à deux étages avec mansarde, avec des constructions à deux étages dans le fond, contenant ensemble environ 18 ou 20 chambres, hall, manteaux de cheminée de salon en marbre, appareils à gaz, etc.

Encoignure de valeur pour résidence ou affaires.

2° Le lot B touche au lot A, dans le fond, et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur une première profondeur du côté le plus rapproché de l'avenue Tulane, de 22 pieds, 7 pouces, 4 lignes; de là à angles droits vers l'avenue Tulane, et parallèle à la rue Marais, de 1 pied, 11 pouces, 5 lignes, avec une seconde profondeur de 96 pieds 6 pouces 4 lignes jusqu'à la ligne du fond, sur une profondeur de fond de 25 pieds, puis une troisième profondeur de 8 pieds, 1 pouce, 7 lignes jusqu'à l'extrême ligne fond; puis encore, une nouvelle profondeur dans le fond de 4 pieds, 5 pouces, 8 lignes, sur une profondeur de 128 pieds, 7 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue Cleveland.

Les améliorations consistent en différents hangars, clôtures, etc.

3° Le lot C touche au lot B et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Marais, sur une profondeur de 129 pieds 7 lignes, entre lignes égales et parallèles, le tout plus ou moins, et mesure américaine, conformément à un plan que l'on peut voir au lieu de la vente et qui a été fait d'après un croquis et un arpentage de Louis H. Pilié ancien député voyer de la ville, le 10 janvier 1890. Ce plan est annexé à un acte de vente au dit Siebrecht déposé pardevant Chas. T. Soniat, notaire le 17 septembre 1880.

Les améliorations sur le lot C consistent en un édifice en bois à trois étages, avec hangar, etc., et connu depuis nombre d'années sous le nom de "Siebrecht's Furniture Factory."

La propriété ci-dessus sera vendue par lot séparé et pourra être examinée avec une carte des encanteurs.

Conditions—Comptant au moment de passer le titre. Un dépôt de 10 pour cent comptant, sur les lieux, devra être fait au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. D. Denègre, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 oct—12 19 26—nov 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres dans la paroisse Tangipahoa.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé, en date du 2 octobre 1890, pour le compte de la succession de John K. McGuire, décédé, Dossier No 31,040, il sera vendu à l'encan:

Tous les droits, titres et intérêts de la dite succession à certaines terres décrites dans la paroisse de Tangipahoa, dans cet Etat, savoir:

1° Le N. E. 1/4 de la sec. 17, T. 4, S. R. 8 Est contenant 161/76 acres.

2° Le S. W. 1/4 de la sec. 4, T. 4, S. R. 8 Est contenant 161.90 acres.

3° Le S. E. 1/4 et E. 1/2 du N. E. 1/4 de la sec. 10, et le nord 1/2 du N. W. 1/4 de la sec. 11, T. 4 S. R. 8 Est, contenant 320.45 acres.

4° Le N. E. 1/4 du S. E. 1/4 et S. 1/2 de S. E. 1/4 du N. E. 1/4 de la sec. 15 et le N. W. 1/4 fractionnel du N. E. 1/4 de la section 22 T. 4 S. R. 8 Est, contenant 2??.50 acres, faisant un total de 967.50 acres, devant être vendues ensemble.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Jos. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1890 en outre du prix de son enchère.

5oct—5 12 19 26—2 8 nov.

A CARROLLTON.

Un joli cottage en bois avec quatre lots de terre.

Coin des rues Troisième et Burdette.

Successions de James Dillon et de Catherine Dillon, sa femme, tous deux décédés, consolidées.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 29 septembre 1890, dans l'affaire des successions de James Dillon et de Catherine Dillon, sa femme, tous deux décédés, consolidées. Dossier Nos 28,796 et 29,857, il sera vendu à l'encan:

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No 123, borné par les rues Burdette, Adams Troisième et Zimple, qui sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 et contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 1 formant le coin des rues Burdette et Troisième.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 131 rue Burdette, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la cour; la maison est bien tapissée, la cour pavée, à des fleurs et arbres fruitiers citernes, etc.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 0/0 payé comptant sur les lieux.

Les taxes de 1890 devant être payées par les vendeurs.

Acte de vente pardevant Hewes T. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1 Oct—1 5 12 19 26—nov 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage confortable, Boutique de boucher, Etable et Fabrique de saucisses,

Avec quatre grands terrains rue Tchoupitoulas, entre Valmont et Bellecastle.

Succession de Conrad Hahn, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,— Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, ordre daté du 8 octobre 1890, Dossier 30,?67, pour le compte de la succession de Conrad Hahn, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville carré d'îlet No 73, borné par les rues Tchoupitoulas, Fr ns, Valmont et Bellecastle, désignés par les Nos 17, 18, 19, 20, lesquels se touchent et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, au pied américain, d'après un plan que l'on verra sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent:

Un cottage en bois couvert en ardoises portant le No 1706 rue Tchoupitoulas, ayant 7 chambres, galeries de côté citerne et puits. aussi une boutique de boucher et une grande écurie ainsi qu'une fabrique de saucisses contiguë. Aussi un grand jardin potager, arbres fruitiers, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres. Un dépôt de 10 0/0 sera fait sur les lieux, et les taxes de 1890 seront payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire aux frais de l'acquéreur.

12 oct—12 19 26—2 9 15 nov

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, cheval, charrettes et une grande quantité de coquilles d'huîtres.

Succession de Sam'l Barchfeld.

No 30,467—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, crieur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 15 novembre 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 4 1/2 rue Nord Galvez près Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F D King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 octobre 1890, et rendu dans la susdite succession—

4 mulets, 1 cheval et 5 charrettes; aussi, une grande quantité de coquilles d'huîtres, maintenant déposées dans le terrain attenant à l'encoignure de la rue Canal et de l'avenue Hagan.

Conditions—Comptant sur les lieux.

11oct—11 18 25 nov 1 8 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Magasin et résidence en briques à deux étages, coin N.-W. des rues Tremé et Conti.

Résidence-cottage double en bois, Nos 252 et 254 rue Dumaine, entre Villeré et Robertson.

Résidence-cottage double en bois, Nos 342 et 344 rue Quartier, entre Prieur et Johnson.

—ET—

Joli Cottage rue Dumaine, entre Rocheblave et Dorgenois.

Succession de Henri Larquié.

No 30,780—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 20 octobre 1890 et d'un ordre supplémentaire daté du 25 octobre 1890 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Le magasin en briques solidement bâti à deux étages, corridors et résidence, coin N. W. des rues Tremé et Conti dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Marais, Conti et St-Louis.

Le terrain est une certaine portion formant une partie d'un grand îlet désigné par le No 24 sur un plan de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure 21 pieds et 3 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur et façade à la rue Tremé de 97 pieds et 8 pouces, plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme il est dit plus haut. A moitié chemin entre la rue du Canal et le Vieux Bassin, près de la rue Remparts, cette propriété peut être facilement arrangée pour rapporter un bon revenu.

2° Un cottage résidence en bois à deux corps de logis, avec un étage et mansarde, Nos 252 et 254 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Villeré et Robertson. Le terrain est désigné par le No 5 d'après un plan de L. H. Pilié, daté le 6 mars 1848 et mesure 27 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 65 pieds sur la ligne du côté de la rue Villeré et 40 pieds 6 pouces sur une première ligne qui le sépare du lot No 6; au bout de la dite ligne le terrain se rétrécit de 3 pieds et 5 lignes et mesure sur une seconde profondeur 24 pieds 6 pouces et 34 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ayant 3 chambres et 1 cabinet, cave sur chaque côté, une grande allée de côté, etc. Cette propriété est bien louée et est à proximité de plusieurs chemins de fer, marché, etc.

3° Le cottage résidence en bois à deux corps de logis avec un étage et mansarde, Nos 342 et 344 rue Quartier, ayant 8 chambres, cave, hydrant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Johnson et Prieur; le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 100 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est à un îlet de la rue Esplanade et est bien louée.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant du prix de l'enchère seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 oct—26—1 8 15 22 29 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PROVISOIRE DE SYNDIC.

Vins, Liqueurs, Groceries, Cigares, Tabacs.

UNE CHANCE RARE POUR LES

Marchands en gros et en détail et spéculateurs.

Pour achalander leur stock aux

PLUS BAS PRIX.

Mandeville & Wilson vs leurs créanciers.

No 31,058—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—JEUDI, 6 novembre 1890, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 21 octobre 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus, au local Nos 17 et 19 rue South Peters, entre Commune et Gravier.

Le stock énorme et choisi de marchandises comprenant

Vins—Liqueurs—Cigars Tabacs—Groceries de fantaisie et pour familles—Café—Articles en bois et en osier—Mesures pour café—Caisses à empaqueter—Barils—Large gas engine—Belting and shafting—Molasses mixers—Balances Fairbank—Meubles de bureaux—Installations.

Trois grands coffres forts et tout ce qui est nécessaire pour continuer une Grocerie en gros de première classe. On trouvera une liste détaillée dans l'inventaire enregistré au bureau des encanteurs.

Le stock sera vendu par lots pour la commodité du commerce.

Conditions—Comptant avant livraison.

23 oct—23 25—nov 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Des Terres dans la Paroisse Pointe-Coupée.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er novembre 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 août 1890 et d'un ordre amendé par le dit juge, en date du 29 septembre 1890, dans l'affaire de la succession de R. H. Bayley, Dossier No 4,0?4, il sera vendu à l'encan, tous les droits des défendeurs dans l'affaire intitulée G. M. Bayley et als. exécuteur. vs Gaspar Deitrichs, No 1,195 du Dossier de la Quinzième Cour Judiciaire de District, paroisse Pointe-Coupée, à savoir—

Tout et particulièrement ce certain morceau de terre, situé sur le Raccourci Point dans la paroisse Pointe-Coupée, Etat de la Louisiane, étant 767 56-100 acres d'étendue plus ou moins, et est subdivisé comme suit le tout situé dans le township 2, du range 9 est, du district sud-est de la Louisiane, à savoir—

Le tout de la section 29 ayant 108 79/100 acres, plus ou moins. Le tout de la section 32 ayant 211 80/100 acres, plus ou moins; toute cette partie de la section 27 s'étendant au nord d'une ligne établie comme suit, savoir: Commençant au coin sud-est de la dite section, puis vers le nord 83 degrés ouest, pour obtenir un point de départ, et de là vers le sud 49 degrés ouest à la Vieille Rivière (Old River), le dit morceau de terre mesurant 271 51/100 acres, plus ou moins. Toute cette partie de la section 28, s'étendant au nord d'une ligne établie comme suit, à savoir: Commençant au coin sud-est de la section 28, s'étendant au 89 degrés, cinquante-quatre minutes, vers l'Old River, excepté, cependant, une certaine partie du coin nord-est du dit morceau de terre, actuellement occupé par N. P. Anderson, et mesurant 29 35/100 acres plus ou moins. La portion de la section 28 maintenant en vente, ayant 175 66/100 acres plus ou moins; ensemble avec tous les alluvions et tous les droits de batture en face des terres ci-dessus décrites sur le Mississipi et le Old River.

Conditions—Un quart comptant, le reste en trois paiements égaux, à faire, en un, deux et trois années après la date de la vente. La partie à crédit garantie par des billets portant 8 0/0 par an d'intérêt et lien de vendeur et hypothèque. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles, y compris la clause non aliénando, honoraires d'avocat à 5 0/0 pour clore l'hypothèque le cas échéant.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication.

30 sept—30—oct 4 11 18 25—nov 1

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains de choix pour bâtir dans le Quatrième District,

Près du Clay Square, Rue Troisième.

Succession de Walter Bailey et de M. Adèle Patrick, son épouse, décédés.

No 30,678—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 octobre 1890, Dossier No 30,678, pour le compte des successions ci-dessus, il sera vendu—

Deux lots de terre désirables avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans la partie jadis ou maintenant connue comme le faubourg Livaudais, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Constance (anciennement Live Oak) et Laurel, désignés comme lots Nos 3 et 4, sur un plan fait par H. Moellhausen, architecte et ingénieur civil, en date du 27 novembre 1846, déposé pour référence en l'étude de ... Kenny, ancien notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, et se touchent; les dits lots mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Walter D. Denègre, notaire.

23 oct—23 24—1 8 15 22 nov

PAR W. R. RUTLAND.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. H. Hyams, Jr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,570.

PAR W. R. RUTLAND, Exécuteur Testamentaire—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan sur la propriété décrite ci-dessous, le SAMEDI, 22me jour de novembre 1890, à midi, la propriété décrite ci-après à savoir:

L'intérêt d'une moitié indivise dans une certaine portion ou morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, le dit morceau de terre étant un tiers de la Section huit [8] township treize [13] range onze [11] est, conformément à l'arpentage des Etats Unis.

Etant la même propriété achetée par le dit H. M. Hyams, jr, décédé le 13 février 1885, d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire. Le dit morceau de terre contient entre autres les portions de terres décrites ci-dessous, à savoir:

1° Une portion de l'îlet 630, le dit îlet étant borné par les rues Delachaise, l'avenue Louisiana, les rues Arcadie et Broslau, la dite portion de terre faisant face à toute la longueur du dit îlet sur la rue Arcadie et faisant face à la rue Delachaise et l'avenue Louisiana, de leur jonction avec la rue Arcadie jusqu'aux terres appartenant à Frédéric Camors.

2° Une portion de l'îlet 631, le dit îlet étant borné par les rues Broslau, Arcadie, l'avenue Louisiana et la rue Toledano; la dite portion de l'îlet No 631 mesurant toute la façade rue Arcadie, toute la façade rue Toledano, avenue Louisiana et rue Broslau jusqu'à leur jonction avec les terres appartenant à Frédéric Camors.

Conditions—Un tiers au plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la maturité et toutes les clauses de garantie usuelles.

W. R. RUTLAND, Exécuteur testamentaire.

12 oc—12 15 19 25—1 8 14 15 22 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de valeur dans la portion commerciale de la ville, Nos 106 et 108 rue St Charles entre l'Allée Commerciale et Poydras.

Aussi, propriété de valeur dans la paroisse Catahoula.

Aussi un lot de comptes ouverts, réclamations, billets, etc.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. W. Troegel vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant en congé, il sera procédé à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux (2) terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Charles, Poydras, Camp et l'Allée Commerciale, lesdits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 23 pieds, 10 pouces et 5 lignes de façade rue St-Charles, entre lignes parallèles, et portent les numéros municipaux 106 et 108 de la rue St-Charles. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à quatre étages, portant le No 106 de la rue St-Charles, et est occupée comme maison de pension et le restaurant Fred's House.

Les améliorations au No 108 de la rue St-Charles sont une bâtisse à façade en briques à deux étages, la partie supérieure de laquelle fait partie de la maison de pension du No 106 de la rue St-Charles, et dans la partie inférieure est établi un salon de coiffure.

2° La moitié indivise de l'intérêt dans une propriété foncière située dans la paroisse Catahoula, en possession d'un individu connu sous le nom de Sam Houston le titre de laquelle est supposé être au nom de Sam Houston.

3° Un lot de comptes courants, réclamations, billets, etc., le tout conformément à un tableau enregistré.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions: Pour la propriété immobilière, un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit ou à un an, au gré de l'acquéreur. La partie à crédit payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à leur paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue l'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour leur perception et pour garantir le paiement des primes d'assurance et les taxes. Les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais de l'acquéreur.

Conditions pour les effets mobiliers: Cash sur les lieux.

1er oct—1 4 11 18 25—1 5 8 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Remy Klock vs. ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 29,859.

PAR ONORATO & STUART Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 2 octobre 1890, nous procéderont à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces et 9 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; le lot No 9 formant l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Johnson, Prieur et Perdido désignés par les Nos 11 et 12. Ces dits lots mesurent comme suit: le lot No 11 forme le coin des rues Johnson et Gravier et mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier sur une largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Johnson et le No 12 touchant au lot ci-dessus mesurant 33 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier et une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10 lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23 lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le lot No 5 et mesurant 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés par les Nos 16, 17 et 18. Le terrain No 16 et 17 mesurent chacun 32 pieds de façade rue Miro sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et le terrain No 18 forme l'encoignure des rues Miro et Gravier et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade à la rue Miro, et 120 pieds de façade rue Gravier et de profondeur rue Miro. Le terrain No 18 touche audit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et appartenances situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32, lesquels terrains mesurent comme suit: Les Nos 30 à 32 inclusivement se touchent, et les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez, sur 132 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur, le terrain 32 mesure 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez, sur 132 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et par lien du vendeur, privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets et pour garantir le paiement du capital, de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 11 18 25—1 5 8 nov

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à un étage avec mansarde vis-à-vis l'église Ste-Marie.

Nos 283 et 285 rue Chartres entre Ursulines et Hôpital.

Succession d'Irenée L. Soulé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 2 873.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1890, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, désigné par la lettre "A" sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 24 mai 1867, et annexé pour référence, à l'inventaire de la succession de Mme Hopkins, pris par E. G. Gottschalk ancien notaire, le 14 1 in 1867. Le dit lot mesure au pied américain, 42 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 117 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en brique à un étage avec mansarde, connue par les Nos 283 et 285 rue Chartres, vis-à-vis l'église Ste-Marie, ayant 5 chambres et cabinet au rez-de-chaussée et deux grandes chambres dans la mansarde, cave, une bâtisse en briques à deux étages, ayant six chambres pour cour briquetée, cave, water works, hangar, etc., etc.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste, deux billets à l'ordre du dit acquéreur et endossés par lui chaque billet d'un montant égal, à partir du jour de vente, faits payables respectivement à un et deux ans après date, portant intérêt à huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété vendue, le transfert de la police d'assurance pour couvrir le montant des dits billets, l'acte de vente contenant la clause de non aliénando et cinq pour cent pour les frais d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses de garantie.

Acte de vente pardevant M. T. Dearss, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 oc—18 25—nov 1 8 15 22

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Bucci, coin Dauphine et Dumaine.